

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.87.63

4 juin 1987

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: INDE
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 , 2.6.1 , 7.3.2 , 7.4.1 ,
autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif
douanier national): Feutre (NCCD 59.17)
5. Intitulé: Doc: TDC 48(2370) Spécification du feutre aiguilleté pour la section de
presses des machines à papier
6. Teneur: Prescriptions relatives au feutre aiguilleté pour la section de presses des
machines à papier
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: a) Avis publié dans Standards Monthly Additions; b) Dès
adoption du projet de norme, un avis paraîtra dans Gazette of India, Standards Monthly
Additions et dans Standards India.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 17 juin 1987
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national
d'information ou adresse d'un autre organisme: